

Copie
Ancien
= avec erreur

ETUDE

PATRICK FRUNZ

Notaire – Avocat

**ATTESTATION AUTHENTIQUE
DU CONTENU D'UN SAFE
DU 8 AVRIL 2009**

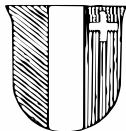
Expédition

Minutaire N° XXVIII

Minute N° 31

Rép. gén. Vol. 47

N° 51



République et Canton de NEUCHÂTEL (Suisse)

ACTE NOTARIÉ

ATTESTATION AUTHENTIQUE DU CONTENU D'UN SAFE DU 8 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf, le mardi sept avril, je soussigné, Patrick Frunz, notaire à La Chaux-de-Fonds, agissant en sa qualité de représentant de l'hoirie de feu **Jacques-André Gacond** certifie avoir procédé à l'établissement d'un inventaire authentique du contenu du safe No 382 lequel se trouve dans la salle des safes sis au "Credit Suisse", Rue du Seyon 12, à 2000 Neuchâtel.

A.

CONSTATATIONS

1.

Présences

Sont présents : _____

1. Madame Muriel Gacond; _____

2. Me Simon Othenin-Girard, avocat à Neuchâtel;

3. Mademoiselle Sopna Kalapurakal, avocate-stagiaire à l'Etude de Me Simon Othenin-Girard. _____



- 2 -

2.

Titulaire du safe

Madame Muriel Gacond informe le notaire soussigné que le titulaire du safe No 382 est son époux, feu Jacques-André Gacond, décédé le 19 juillet 2007. _____

3.

Inventaire

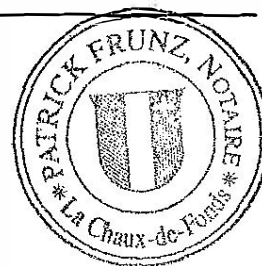
Dans la boîte No 382 se trouvent les biens mobiliers suivants : _____

1. Une cédule hypothécaire au porteur No 245/1960, au capital de CHF 300'000.--, laquelle grève, en premier rang, à parité et à titre de gage collectif les biens-fonds Nos 11029 et 11030 du cadastre de Neuchâtel; Villa + garage
2. Une cédule hypothécaire au porteur No 75/1981, au capital de CHF 830'000.--, laquelle grève, en premier rang, à parité et à titre de gage collectif les biens-fonds Nos 11029 et 11030 du cadastre de Neuchâtel; _____
3. Une lettre d'accompagnement de la "Banque Cantonale Neuchâteloise" du 31 mai 2006 (remise des cédules hypothécaires au porteur Nos 75/1981 et 245/1960); _____
4. Six rouleaux en plastic lesquels contiennent chacun dix pièces en or de 50 \$ Can. (Elizabeth II). _____

4.

Dépôt

Madame Muriel Gacond déclare au notaire soussigné que les biens mobiliers suivants se trouvaient également dans le safe No 382 le jour de l'ouverture de la succession de feu Jacques-André Gacond, à savoir : _____



1. Une enveloppe jaune contenant : _____
 - a) deux (2) lingots d'or de 500gr chacun; _____
 - b) deux (2) lingots d'or de 20gr chacun; _____
 - c) deux (2) lingots d'or de 2gr chacun. _____
2. Un carton gris contenant : _____
 - a) neuf rouleaux en plastic contenant chacun dix (10) pièces en or de 50 \$ Can. (Elizabeth II); _____
 - b) un rouleau en plastic contenant neuf (9) pièces en or de 50 \$ Can. (Elizabeth II); _____
3. Un emballage contenant ^{six} cinq (5) lingots d'or de 100gr chacun; _____
4. Un carton gris contenant : _____
 - a) vingt (20) pièces en or "Krugerrand"; _____
 - b) cent (100) Vrenelis de CHF 20,-. _____

Ces biens mobiliers mentionnés ci-dessus sont immédiatement redéposés par les soins du notaire soussigné dans le safe portant le No 382. _____

5.

Clés

Madame Muriel Gacond remet immédiatement au notaire soussigné deux jeux de clés donnant accès au safe No 382. Selon ses déclarations, il s'agit des seules clés qui donnent accès à ce safe. _____



- 4 -

B.

CLOTURE

1.

Expéditions

Il sera délivré quatre expéditions du présent acte, soit une pour chacun des membres de l'hoirie de feu Jacques-André Gacond. _____

2.

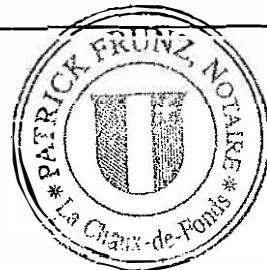
Dont acte

Passé à La Chaux-de-Fonds, pour valoir ce que de droit, les an, mois et jours ci-dessus.

La présente minute est écrite sur une feuille double, soit quatre pages utiles. _____


Patrick Frunz, notaire

Expéditions établies le 8 avril 2009 et délivrées à Muriel Gacond née Tzaut, à Neuchâtel, Chantal Perret née Gacond, à Genève, Cyril Gacond, à Gryon et Magali Ghezzi née Gacond, à Savagnier. _____



EXPEDITION EXECUTOIRE CERTIFIEE CONFORME A LA MINUTE DELIVREE A
MADAME CHANTAL PERRET NEE GACOND, DOMICILIEE A GENEVE. _____

